

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 18 novembre 2022 – 9h00

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Examen des projets et des propositions

- 2.1. Proposition de résolution visant la sensibilisation aux différents types de contraception, y compris masculine, et à tendre vers une responsabilité partagée de la contraception, déposée par M. Martin Casier, Mme Margaux De Ré, M. Sadik Köksal et M. David Weytsman
doc. 90 (2021-2022) n° 1 et doc. 90 (2022-2023) n° 2

- Rapporteuse : Mme Leila Agic
- Discussion générale
- Discussion des points du préambule et du dispositif

3. Règlement d'ordre intérieur de la médiatrice bruxelloise (décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 relatifs au médiateur bruxellois)

doc. 101 (2022-2023) n° 1

Projet de cadre du personnel de la médiatrice bruxelloise

doc. 102 (2022-2023) n° 1

Proposition de budget ajusté 2022 et de budget initial 2023 de la médiatrice bruxelloise

doc. 103 (2022-2023) n° 1

Rapport conjoint

doc. 101-102-103 (2022-2023) n° 2

- Rapporteuse : Mme Delphine Chabbert
- Discussion générale conjointe

4. Interpellations

- 4.1. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège, concernant le rapport intermédiaire du « délégué aux relations francophones Bruxelles-Wallonie » et les interrogations liées à la pertinence de la fonction
- 4.2. de Mme Véronique Jamoulle adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant la hausse de la prostitution étudiante en Région bruxelloise

5. Questions orales

- 5.1. de M. Christophe Magdalijs adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant l'approche de la consanguinité comme phénomène au sein de la population bruxelloise
- 5.2. de M. Jonathan de Patoul adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant les fonds de lutte contre les assuétudes
- 5.3. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant Le 20 octobre, journée de l'ostéoporose
- 5.4. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant les jeunes adolescents inscrits en salle de musculation
- 5.5. de M. Christophe Magdalijs adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, et à M. Alain Maron, ministre en charge des BAPA, concernant l'approche de l'E.V.R.A.S ou équivalent dans les parcours d'accueil
- 5.6. de Mme Céline Fremault adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les mesures de soutien aux infrastructures d'accueil pour personnes en situation de handicap pour faire face à la crise énergétique
- 5.7. de Mme Françoise Schepmans adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Transport scolaire, concernant la pétition sur le transport scolaire
- 5.8. de M. Pierre-Yves Lux adressée à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant l'accord-cadre sectoriel « Emploi-Formation » avec le secteur non-marchand
- 5.9. de Mme Céline Fremault adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant les mesures de soutien aux infrastructures d'accueil pour faire face à la crise énergétique
- 5.10. de Mme Françoise Schepmans adressée à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge des Infrastructures sportives, concernant les défibrillateurs dans les clubs sportifs

6. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00)

fixée(s) à 12h00.

7. Vote

des points dont la discussion est terminée, à partir de 12h00, à l'issue des questions d'actualité.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21